

# ergé l'argent du crime



## Un coup dans l'eau pour le fisc belge

En août 2020, nos confrères du *Tijd* révélaient qu'une information judiciaire sur le Crédit Suisse était ouverte au parquet fédéral. La justice a reçu des autorités françaises une liste de plus de 2.600 clients de la banque suisse, suspectés d'y avoir dissimulé leurs biens. Quelques semaines plus tard, l'ex-ministre de la Justice, Koen Geens, confirmait à la Chambre qu'une « enquête était en cours au sein du parquet fédéral concernant les agissements de la banque suisse pour des faits de fraude fiscale, de blanchiment ainsi que pour des faits d'exercice illégal de la profession d'intermédiaire financier ». Cette information judiciaire est toujours pendante, mais le porte-parole du parquet se refuse à tout commentaire sur le sujet. Le précieux listing a été transmis par le parquet à l'Inspection spéciale des impôts (ISI). « Nous avons reçu une liste de 2.651 noms de personnes détenant un compte au Crédit Suisse », commente Florence Angelici, porte-parole du SPF Finances. « Ce fichier concernait des données extraites pour les années 2005 à 2009 et ne contenait que les noms des clients et leurs numéros de client. » Dans 70 % des cas, le fisc a pu retrouver le(s) compte(s) bancaire(s) associé(s) au contribuable belge. Mais dans tous ces cas, soit le compte était déclaré, soit une régularisation avait déjà eu lieu, soit les faits étaient prescrits. Il n'y avait donc pas lieu d'ouvrir de dossier. Quant aux 30 % restants, « ils n'ont pas été identifiés », reprend Angelici. Depuis 2017, le fisc reçoit des banques suisses les informations concernant les résidents belges. Mais en croisant les noms et numéros de clients obtenus par le parquet avec le contenu de ce fichier, cela n'a mené à aucun résultat. « On imagine que ces comptes ont été clôturés avant les échanges de données. Le croisement sur le nom n'a également rien donné. Tout dossier peut être rouvert en cas de nouveaux éléments. Toutefois, vu l'âge des informations, la chance de pouvoir utiliser ce fichier est très limitée », conclut le fisc, qui n'a donc pas récupéré le moindre euro dans le cadre de cette affaire. X.C. ET JO.MA.

## 20 ans de scandales Des pages financières aux chroniques judiciaires

X. C., JO. MA.

Une ex-championne de tennis, d'anciens lutteurs bulgares, des liasses de billets transportées par la route vers la Suisse, des dizaines de sociétés offshore, et au milieu, le Crédit Suisse, acteur clef de la finance mondiale : depuis le 7 février, la banque et ses coprévenus doivent répondre devant le Tribunal pénal fédéral de Bellinzona (Tessin, Suisse) de suspicions de blanchiment aggravé et, pour certains d'entre eux, faux dans les titres ainsi que participation ou soutien à une organisation criminelle. Tous sont suspectés d'avoir aidé le narcotraffiquant Evelin Banev – absent de la salle d'audience, visé par une notice rouge d'Interpol – à blanchir des dizaines de millions de francs suisses provenant d'un vaste trafic de cocaïne. Sur le banc des prévenus, le Crédit Suisse et sa gestionnaire de fortune réfutent avoir commis la moindre infraction.

Cette procédure judiciaire est loin d'être la première menée à l'encontre de la banque helvétique : elle collectionne depuis deux décennies les scandales, les procès et les transactions, les écarts déontologiques et les promesses non tenues. En septembre 2000 déjà, la banque était épinglée dans le rapport « Abacha » de la Commission fédérale des banques (CFB) : cinq ans plus tôt, elle avait sans sourciller ouvert un compte au nom des deux fils, âgés de 29 et 30 ans, du dictateur nigérian Sani Abacha. Pour cette légèreté et ce mépris des plus élémentaires normes de diligence, la banque écopa d'une amende

de 750.000 francs suisses (720.000 euros).

En 2004, la banque fut accusée d'avoir blanchi l'argent d'un syndicat japonais du crime et près de 59 millions de francs suisses (56,5 millions d'euros) furent saisis à Zurich. Cinq ans plus tard, ce sont plus de 500 millions de dollars (441,6 millions d'euros) qui furent réclamés à la banque pour avoir violé les sanctions américaines en exfiltrant des actifs d'Iran, du Soudan, de Birmanie, de Libye et de Cuba. « Dans son ampleur et sa complexité, l'inconduite criminelle du Crédit Suisse dans cette affaire est tout simplement stupéfiante », s'énerma l'avocat général Eric Holder. En 2010 et 2011, ce sont les autorités allemandes qui, inspirées par un CD-ROM qui contenait les noms de potentiels fraudeurs fiscaux, perquisitionnèrent 13 filiales allemandes de la banque. Celle-ci mit fin aux poursuites par une transaction de 150 millions d'euros.

La banque helvétique collectionne depuis deux décennies les scandales, les procès et les transactions, les écarts déontologiques et les promesses non tenues

L'institution helvétique fut aussi mêlée, sans que cette liste soit exhaustive, au scandale Petrobras : le versement supposé de commissions à des hommes et femmes politiques brésiliens de tout bord en échange de leur compromis-

ion dans des chantiers surfacturés. En 2014, elle consentit Outre-Atlantique au paiement d'une amende de 2,6 milliards de dollars (2,3 milliards d'euros) afin d'éviter un long, coûteux et dommageable procès – elle était accusée d'avoir aidé des milliers de citoyens américains à frauder le fisc.

Plus récemment, en 2018, la branche de Hong Kong (CSHK) a écopé d'une sanction de 47 millions de dollars (41,5 millions d'euros) pour avoir promis d'embaucher les familiers de dignitaires chinois en échange de l'obtention de contrats bancaires. L'année suivante, c'est la justice vaticane qui lançait une enquête pour savoir comment un luxueux immeuble londonien avait été acheté grâce aux deniers de saint Pierre et aux fonds du Pape : le prêt pour l'achat du bâtiment avait été consenti par le Crédit Suisse.

De façon plus saugrenue encore, la banque est accusée d'avoir fait suivre son ancien directeur de la gestion internationale de fortune, Iqbal Kahn. Un accord à l'amiable, dont les termes restent inconnus, a été conclu entre les deux parties. Mais selon la presse helvétique, un autre ex-cadre de la banque et des responsables de l'ONG Greenpeace auraient aussi été mis sous surveillance. Suite à cette affaire d'espionnage, le directeur général de Crédit Suisse, Tidjane Thiam, a démissionné le 14 février dernier. Quelques jours plus tôt, c'est le président du Conseil, Antonio Horta-Osorio, qui démissionnait également, après avoir enfreint les règles de quarantaine liées au coronavirus.

48

médias ont participé à cette enquête collaborative mondiale. *Le Soir* est le seul partenaire belge. Au total, plus de 160 journalistes ont été impliqués.

18.000

Les Suisse Secrets contiennent des informations sur plus de 18.000 comptes, liés à 30.000 titulaires différents. Soit une infime partie du portefeuille du Crédit Suisse (1,6 million de clients).

100

Plus de 100 milliards d'euros ont été hébergés sur l'ensemble des comptes identifiés. Soit un montant maximal moyen de 7,2 millions d'euros par compte. Mais une dizaine ont détenu plus d'un milliard.

0

Si quelques dizaines d'individus de nationalité belge apparaissent dans la fuite, on n'y trouve aucun résident fiscal belge.

## ABONNÉS



Retrouvez d'autres volets de cette enquête sur notre site, dont le récit intitulé « Crédit Suisse : la banque des espions » et les huit questions pour tout comprendre aux #SuisseSecrets.